



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA2026-0725
Date : 25 SEP. 2026

Mis en ligne le : 25 SEP. 2026

Objet : Modificatif de l'arrêté municipal n° PA2026-0681
Reprise de zones pavées sur chaussée

Lieu : Avenue Camille Pelletan

Durée : Du 16 au 18 septembre 2026

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'arrêté municipal n° PA2026-0681 du 11 septembre 2026 portant autorisation à la société Gagneraud, d'effectuer des travaux de reprise de zones pavées sur chaussée ;
Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;
Considérant qu'à ce jour, les travaux de reprise de zones pavées sur chaussée sont achevés ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté municipal n° PA2026-0681 du 11 septembre 2026 portant autorisation à la société Gagneraud d'effectuer des travaux de reprise de zones pavées sur chaussée est à présent rédigé comme suit :

« Du 16 au 18 septembre 2026, avenue Camille Pelletan, la société GAGNERAUD est autorisée à effectuer des travaux de reprise de zones pavées sur chaussée. ».

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté municipal n° PA2026-0681 du 11 septembre 2026 sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces Publics

